

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest
-SODINO SICAR-**

Siège social : Av.Taïeb M'hiri –Batiment Société des Foires de Siliana -6100 SILIANA-

La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest -SODINO SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 septembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Salah MEZIOU.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		9 381	9 381
MOINS AMORTISSEMENTS		-9 381	-9 381
		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A1	27 425 503	27 234 963
MOINS AMORTISSEMENTS		-6 781 912	-5 848 744
		20 643 590	21 386 219
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A2	32 373 714	31 973 514
MOINS PROVISIONS		-11 667 864	-11 049 282
		20 705 851	20 924 232
AUTRES ACTIFS NON COURANT		175 895	351 438
ACTIFS NON COURANTS		41 525 336	42 661 889
ACTIFS COURANTS			
Client		906 725	1 574 778
MOINS PROVISIONS		-899 541	-571 067
		7 184	1 003 712
AUTRES ACTIFS COURANTS	A3	2 630 952	2 148 047
MOINS PROVISIONS		-158 772	-158 772
		2 472 180	1 989 275
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A4	9 863 361	8 436 632
MOINS PROVISIONS		-3 117 830	-2 981 070
		6 745 531	5 455 562
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A5	1 842 893	5 473 679
ACTIFS COURANTS		11 067 789	13 922 228
TOTAL DES ACTIFS		52 593 125	56 584 117

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
BILAN Consolidé arrêté au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2018	31/12/2017
Capital social souscrit		38 051 690	38 051 690
Actionnaires capital non appelé		0	0
RESERVES CONSOLIDEES	B1	-14 253 760	-12 476 413
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT RESULTAT		23 797 930	25 575 277
Résultat consolidé		-1 247 239	-1 996 372
TOTAL DES CAP.PROPRES AVANT AFFECTATION RESULTAT		22 550 690	23 578 905
Part des minoritaires dans les capitaux propres		1 340 836	1 799 595
Part des minoritaires dans le résultat		-663 610	-162 570
Intérêts des minoritaires		677 226	1 637 025
Total capitaux propres		23 227 916	25 215 930
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
FINANCEMENT 21-21		555 724	555 724
FINANCEMENT FOPRODI		12 774 770	12 750 770
FINANCEMENT RITI		45 885	45 885
FINANCEMENT BEI		0	0
FINANCEMENT IRADA		1 147 000	1 147 000
FONDS SODINO CDC		1 895 000	1 345 000
FOND DE RESTRECTORATION DES PME		2 995 000	1 960 000
AVANCES SUR CESSION D'ACTIONS		922 566	977 430
Cautions reçues		1 748 932	1 748 932
Provision pour risques et charges		320 000	320 000
Emprunt		4 334 528	4 675 214
PASSIFS NON COURANTS	B2	26 739 404	25 525 954
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		278 466	2 915 734
AUTRES PASSIFS COURANTS	B3	1 279 794	2 071 426
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	B4	1 067 544	855 073
PASSIFS COURANTS		2 625 804	5 842 232
TOTAL DES PASSIFS		29 365 208	31 368 187
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		52 593 124	56 584 117

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DE RESULTAT Consolidé arrêté au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	MONTANT	
		31/12/2018	31/12/2017
REVENUS DES LOYERS		1 478 715	1 448 996
REVENUS DES PARTICIPATIONS		253 907	208 294
REVENUS DES PLACEMENTS		437 259	312 131
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		105 341	89 955
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		90 382	99 772
PRODUITS D'EXPLOITATION	C.1	2 365 603	2 159 148
CHARGES S/ OPERATIONS FINANCIERES	C.2	-415 738	-177 447
ACHATS NON STOCKES FOURNITURES & SERVICE	C.3	-50 740	-44 367
CHARGES DU PERSONNEL	C.4	-1 165 553	-1 017 498
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS .ET AUX PROVISIONS	C.5	-2 258 829	-2 604 507
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	C.6	-444 830	-483 121
CHARGES D'EXPLOITATIONS		-4 335 690	-4 326 939
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 970 087	-2 167 791
AUTRES GAINS ORDINAIRES		64 597	12 960
AUTRES PERTES ORDINAIRES		-188	0
RESULTAT DES ACT. ORDINAIRES AVANT IMPOT		-1 905 678	-2 154 831
IMPOTS SUR LES SOCIETES		-5 172	-4 111
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 910 849	-2 158 942
Résultat consolidé		-1 247 239	-1 996 372
Part des autres actionnaires dans le résultat		-663 610	-162 570
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MOD COMP		-1 910 849	-2 158 942

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

Groupe SODINO SICAR
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Consolidé arrêté au 31 décembre 2018
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

DESIGNATION	NOTES	Montants	
		31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net	<i>B1</i>	<u>-1 247 239</u>	<u>-1 996 372</u>
Ajustements pour :			
-Part des minoritaire dans le résultat	<i>B1</i>	-663 610	-162 570
- Amortissements et provisions	<i>D1</i>	2 258 828	2 100 016
- Variation des Créances et autres actifs	<i>D2</i>	-1 158 593	-1 112 774
- Variation des fournisseurs et autres dettes	<i>D3</i>	-200 986	790 003
- Reclassement Exigible BEI et FOPRODI (Principal)		146 677	
- Reclassement Exigible IRADA		11 697	
- Plus values de cession des Immobilisations Corp. & Incorp.		-23 631	0
- Quotes parts subvention d'investissement	<i>D1&C1</i>	-99 773	-99 771
<u>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</u>		<u>-976 631</u>	<u>-481 468</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements suite acquisition d'immobilisations corporelles & incorp.	<i>D4</i>	-2 282 183	-134 012
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles & inc.		23 631	
Décassements suite acquisition d'immobilisations financières			
* Participations	<i>D5</i>	-1 310 000	-2 118 000
* Comptes courants associés		0	-712 000
Encaissements suite d'immobilisations financières			
* Participations		909 800	497 000
* Comptes courant associés		37 500	37 500
*FONDS CDC		105 000	0
*Dépôts et cautionnements		0	452 910
Variation des avances sur cession d'actions reçues	<i>B2</i>	-54 864	188 088
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</u>		<u>-2 571 115</u>	<u>-1 788 514</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Cautions reçues	<i>B2</i>	2 000	-18 700
Encaissement des emprunts		957 000	3 850 000
Réserves pour fonds social		18 358	15 967
Variation des placements courants	<i>D6</i>	-1 569 227	1 978 226
Encaissements sur financement FOPRODI		315 000	83 803
Encaissements sur financement FR	<i>B2</i>	1 035 000	1 043 350
Encaissements sur financement FCDC	<i>D7</i>	655 000	1 030 000
Encaissement IRADA		0	6 887
Décassements sur financement FOPRODI ET BEI	<i>B2</i>	-341 904	-151 330
Décassements des emprunts		-1 154 264	-868 084
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>		<u>-83 037</u>	<u>6 970 119</u>
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>	<i>A5</i>	<u>-3 630 783</u>	<u>4 700 137</u>
Trésorerie début de l'exercice	<i>A5</i>	5 473 885	773 748
Trésorerie Fin de l'exercice	<i>A5</i>	1 843 102	5 473 885

Les Notes de A1 à E2 font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE I / SOCIETES CONSOLIDEES - ORGANIGRAMME :

I / Présentation du Groupe :

- 1- SODINO : La société mère, une société anonyme sous la forme d'une SICAR ayant pour activité la participation dans les projets à risque
- 2- SOPINO : La société filiale, une société anonyme ayant pour activité l'investissement dans la réalisation et l'aménagement des zones industrielles.

II - Détermination des intérêts du groupe:

- ✓ Intérêts du groupe dans SODINO = 100 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SODINO = 0 %.
- ✓ Intérêts du groupe dans SOPINO = 49,998 %.
- ✓ Intérêts des minoritaires dans SOPINO = 50,002 %.

NOTE II / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes et méthodes comptables appliqués par chaque société sont détaillés dans les rapports d'audit individuels de chaque société.

La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Les retraitements significatifs et les méthodes appliquées sont détaillés dans la suite du rapport.

II. 1. Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de l'unité monétaire.

II. 2. Principes de consolidation :

II. 2. 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

(Voir Note I)

- La société SODINO SICAR S.A. est la société mère du groupe à consolider.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale.
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

- Exclusions du Périmètre de consolidation :

- Les Participations détenues dans les « Projets » et destinées à être rétrocédées aux promoteurs ou à certains de leurs partenaires, ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation.

II. 2. 2. METHODE DE CONSOLIDATION :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SODINO SICAR S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupes et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. HOMOGENEISATION :

1- Retraitement des Intérêts sur compte courant SOPINO chez la SODINO

La société SODINO SICAR constate les intérêts sur compte courant SOPINO qui ne sont pas recouvrés depuis plusieurs exercices, au poste 'Intérêts réservés' au passif de son bilan. Le retraitement d'homogénéisation chez la SODINO, consiste à :

1.1-Reconstitution des produits

Solder le compte 'Intérêts réservés' par :

- La Constatation des intérêts sur compte courant relatifs à l'exercice, en Produits,

- La Correction des résultats antérieurs (Réserves) en leur ajoutant les intérêts sur compte courant des exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés ;

1.2- Constatation d'une provision

- Constater une provision pour annuler l'effet du premier retraitement sur le résultat de l'exercice (dotation aux comptes de provision) pour le montant des intérêts sur compte courant relatif à l'exercice en cours ;
- Constater une provision pour éliminer l'effet du premier retraitement par correction des résultats antérieurs (Réserves), pour le montant des intérêts sur compte courant relatifs aux exercices antérieurs, portés au poste intérêts réservés

II. 2. 4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRAGROUPE ET DES RESULTATS INTERNES :

II.2.4.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

II.2.4.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- 1- Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, sont été éliminés, des résultats antérieurs (Réserves) ;
L'effet sur les amortissements de cette réduction de la valeur des immobilisations de la SOPINO, est éliminé du Résultat de l'exercice, pour ce qui concerne les dotations aux amortissements de l'exercice et des Réserves, pour ce qui est des dotations antérieures.
- 2- Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.
- 3- Les provisions pour dépréciation des créances d'intérêts sur compte courant SOPINO (telles que retraitées selon le paragraphe II. 2. 3. Homogénéisation).

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation :

II. 3.1. Immobilisations corporelles :

Les intérêts sur compte courant SODINO, incorporés au coût des immobilisations de la SOPINO, ont été éliminées, les amortissements correspondants ont été re traités en conséquence.

II. 3.2. Titres de participation :

Les titres de participation, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base des différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

II. 3.3. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « SODINO SICAR » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il n'est pas tenu compte de l'impôt différé au niveau des états financiers individuels et des états financiers consolidés. L'impôt est donc déterminé selon la méthode de l'impôt exigible.

II. 3.4. Revenus :

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés nets de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

II. 3.5. Etat des Flux de trésorerie et Etat de Résultat consolidé :

L'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé sont présentés selon le modèle autorisé.

Note A.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles et les amortissements correspondants se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
<u>Valeurs Brutes</u>			
Terrains	3 241 973	3 241 973	0
Construction	23 542 777	23 297 515	245 261
Matériel de transport	296 935	342 915	-45 980
Agencements, aménagements et Installations	126 874	120 759	6 115
Mobilier de bureau	48 621	49 471	-850
Matériel de bureau	24 014	24 912	-898
Matériel Informatique	63 789	71 891	-8 102
Fourniture de bureau	8 821	3 859	4 962
Constructions en cours	71 700	81 669	-9 969
<i>Totaux bruts</i>	27 425 503	27 234 963	190 540
<u>Amortissements</u>			
Construction	6 354 215	5 404 358	949 857
Matériel de transport	234 606	244 346	-9 740
Agencements, aménagements et Installations	67 672	61 553	6 119
Mobilier de bureau	43 627	43 919	-291
Matériel de bureau	16 112	15 773	339
Matériel Informatique	61 775	74 938	-13 162
Fourniture de bureau	3 905	3 859	46
<i>Totaux Amortissements</i>	6 781 912	5 848 744	933 168
Valeurs nettes	20 643 590	21 386 219	-742 629

NOTE A.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
- Immobilisation financière à statut juridique particulier (IKDAM I)	250 000	250 000	0
- Participation IKDAM gestion	149 900	149 900	0
- Participation SODET	4 200	4 200	0
- Participation Pole technologique	122 500	490 000	-367 500
- CPG	25 000	25 000	0
- Participations	32 524 945	32 124 745	400 200
- Prêts 21-21	556 218	556 218	0
- Dépôts et cautionnements	951	951	0
- Versement restant à effectuer/participations	-1 260 000	-1 627 500	367 0
- Caution			
Valeur Brute	32 373 714	31 973 514	400 200
- Provision / Participations	-11 667 864	-11 049 282	-618 582
TOTAUX	20 705 851	20 924 232	-218 382

Les titres éliminés s'analysent comme suit :

En Dinar Tunisien

	31/12/2018	31/12/2017	Variations
- Participation SOPINO SA	2 499 900	2 499 900	0
	2 499 900	2 499 900	0

NOTE A.3- AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
- Prêt et avance au personnel	116 088	129 237	-13 149
- Etat impôt sur les sociétés	1 737 269	1 328 399	408 871
- Débiteurs divers	51 901	87 889	-35 988
- Charges constatés d'avance	22 618	14 045	8 573
- Produit à recevoir	335 973	218 177	117 796
- Crédit de TVA	347 943	355 902	-7 959
- Autres	19 160	14 400	4 760
Valeur Brute	2 630 952	2 148 047	482 905
- Provision	-158 772	-158 772	0
TOTAUX	2 472 180	1 989 275	482 905

NOTE A.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
- Titres cotés en bourse	1 205 802	1 153 762	52 040
- Placements financiers	5 037 151	3 519 964	1 517 188
- Compte courants	3 620 200	3 762 700	-142 500
- Placement SICAV	208	206	2
Valeur Brute	9 863 361	8 436 632	1 426 729
- Provision / Titres de placement	-2 490 814	-2 468 188	-22 626
- Provision / CCA	-627 016	-512 882	-114 134
TOTAUX	6 745 531	5 455 562	1 289 969

NOTE A.5- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variations
Caisse	1 489	1 127	362
Finacorp	-305	-81	-224
Banques	1 841 710	5 472 634	-3 630 924
TOTAUX	1 842 893	5 473 679	-3 630 786

NOTE B.1- CAPITAUX PROPRES, GROUPE ET HORS GROUPE :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	38 051 690	38 051 690	0
Réserves consolidés	-14 253 760	-12 476 413	-1 777 347
Total capitaux propres groupe avant résultat	23 797 930	25 575 277	-1 777 347
Résultat consolidé	-1 247 239	-1 996 372	749 133
Total capitaux propres groupe	22 550 690	23 578 905	-1 028 215
Part des minoritaires dans les capitaux propres	1 340 836	1 799 595	-458 759
Part des minoritaires dans le résultat	-663 610	-162 570	-501 040
Intérêts des minoritaires	677 226	1 637 025	-959 799
Total capitaux propres	23 227 916	25 215 930	-1 988 014

1. Réserves consolidées

Le tableau de retraitement des réserves, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
CAPITAL SOCIAL	38 051 690	5 000 000	43 051 690
<u>CAPITAL</u>	38 051 690	5 000 000	43 051 690
RESERVES LEGALES	49 089	870	49 959
RESERVES ORDINAIRES	573 698	0	573 698
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	155 778	0	155 778
RESULTAT DEFICITAIRE NON REPORTABLE	-17 542 423	-3 559 081	-21 101 504
SUBVENTION TERRAIN BOUARADA	0	2 328 025	2 328 025
QUOTE PART SUBVENTION BOUARADA	0	-694 268	-694 268
<u>RESERVES</u>	-16 763 858	-1 924 455	-18 688 313
<u>Corrections des Réserves</u>	3 669 270	-393 981	3 275 288
Corrections des Loyers		-7 000	-7 000
Elimination Provisions sur intérêts CCA antérieurs	3 208 020	0	3 208 020
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	11 250	0	11 250
Elimination Provisions TP SOPINO	450 000	0	450 000
Elimination Int / CCA ant /immob	0	-509 186	-509 186
Effet sur Amort Réduct° val Immob	0	122 205	122 205
<u>RESERVES CORRIGÉES</u>	-13 094 589	-2 318 436	-15 413 025
<u>Elimination des titres de participation</u>			
	SODINO	SOPINO	Cumul
<u>Capitaux propres & Réserves</u>	24 957 101	2 681 564	27 638 665
% Intérêt	100%	50,00%	
Quote-part Groupe	24 957 101	1 340 728	26 297 830
Capital	-38 051 690		-38 051 690
Elimination titre de participations détenues		-2 499 900	-2 499 900
Réserves consolidées	-13 094 589	-1 159 172	-14 253 760
Part des minoritaires dans les capitaux propres et réserves		1 340 836	1 340 836

Le tableau de variation des capitaux propres groupe et hors groupe s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires d'ouverture</u>	25 215 930	27 458 677
Correction Effet amortissement des Int / CCA intégrés au coût d'immobilisation		
Affectation au Fonds social	18 357	15 967
Correction Loyer non constaté chez SOPINO	-7 000	0
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	11 250	0
Amortissement des subventions	-99 771	-99 771
Résultat de l'exercice	-1 910 849	-2 158 942
<u>Capitaux propres et intérêts minoritaires de clôture</u>	23 227 917	25 215 930

2. Résultat Consolidé

Le tableau de retraitement du résultat comptable, groupe et hors groupe, s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

Comptes	SODINO	SOPINO	Cumul
Résultats	<u>-1 695 683</u>	<u>-1 347 534</u>	<u>-3 043 217</u>
Corrections	<u>1 112 000</u>	<u>20 367</u>	<u>1 132 367</u>
Elimination Provision sur Intérêt CCA SOPINO (après retraitement)	669 500		669 500
Retraitement Jetons de présence SOPINO antérieurs	-11 250		-11 250
Retraitement Jetons de présence SOPINO à Recevoir	3 750		3 750
Elimination Provisions TP SOPINO	450 000	0	450 000
Effet sur Amort Réduct° valeur des Immob	0	20 367	20 367
Résultat Corrigé	-583 683	-1 327 167	-1 910 849
% Intérêt	100%	49,998%	
Résultat Consolidé	-583 683	-663 557	-1 247 239

3. Part des minoritaires

La part des minoritaires se détaille comme suit :

En Dinar Tunisien

	MONTANT
Part des minoritaires dans les capitaux et réserves	1 340 836
Part des minoritaires dans le Résultat	-663 610
Part des minoritaires	677 226

NOTE B.2- PASSIFS NON COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
<u>Lignes de Financement utilisées</u>	<u>19 413 379</u>	<u>17 804 379</u>	<u>1 609 000</u>
- Financement 21-21	555 724	555 724	0
- Financement FOPRODI	12 774 770	12 750 770	24 000
- Financement IRADA Kef	450 000	450 000	0
- Financement IRADA Jendouba	697 000	697 000	0
- Financement RITI	45 885	45 885	0
- Financement CDC	1 895 000	1 345 000	550 000
- Financement FR PME	2 995 000	1 960 000	1 035 000
<u>Autres Passifs non Courants</u>	<u>7 326 025</u>	<u>7 721 576</u>	<u>-395 550</u>
- Avances sur cession d'actions	922 566	977 430	-54 864
- Cautions reçues	1 748 932	1 748 932	0
- Provision pour risque et charge	320 000	320 000	0
- Emprunt	4 334 528	4 675 214	-340 686
TOTAUX	26 739 404	25 525 954	1 213 450

NOTE B.3- AUTRES PASSIFS COURANTS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
-Produits constaté d'avance	107 734	0	107 734
- Personnel Charges à payer	208 640	221 732	-13 091
- Provision départ à la retraite	93 362	89 453	3 909
- Provision pour Congés Payés	123 224	112 860	10 364
- Etat Impôts et Taxes	286 933	319 856	-32 923
- CNSS et CNRPS & Ass. Groupe	123 208	92 246	30 962
- Crédoiteurs divers	17 881	17 881	0
- Compte de régularisation Passif / Fonds social	8 792	9 772	-980
- Compte d'attente	-8 970	-1 153	-7 817
- Charge à payer	82 619	102 423	-19 804
- Intérêt couru et non échus	236 371	10 092	226 0
- Avance client	0	1 096 264	-1 096 264
TOTAUX	1 279 794	2 071 426	-791 631

NOTE B.4- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
<i>Exigible FOPRODI</i>	464 269	256 776	207 494
<i>Exigible IRADA</i>	478 114	466 417	11 697
<i>Exigible Fonds CDC</i>	125 160	131 880	-6 720
TOTAL	1 067 544	855 073	212 471

NOTE C.1- REVENUS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
Revenus des Participations	253 907	208 294	45 612
- Plus Values sur cessions d'actions	0	35 369	-35 369
- Jetons de présence	246 959	159 576	87 383
- Autres	6 948	13 349	-6 401
Revenus des Placements et opérations financière	437 259	312 131	125 128
- Produits Bons de trésor court terme	0	206 110	-206 110
- Produits Comptes à terme	6 243	0	6 243
- Plus value/titre Sicav	614	953	-339
- Intérêt compte courant	0	687	-687
- Plus value/CCA	0	47 629	-47 629
- Dividendes des titres de placement	11	6 381	- 6 370
- Plus values sur titres de placement	0	2 440	-2 440
- Produits comptes de placement	424 974	31 736	393 238
- Intérêts créditeurs	5 416	6 356	-940
- Produit sur emprunt obligataire	0	9 840	-9 840
Etudes et prestations de services	105 341	89 955	15 386
- Revenus conventions d'assistance	0	56 300	-56 300
- Commissions sur projets financés Fonds CDC	30 081	15 312	14 769
- Commissions sur projets financés Fonds Rest PME	38 585	18 343	20 242
- Commissions sur projets financés FOPRODI	6 948	0	6 948
- Commission d'Etude	29 726	0	29 726
Loyer	1 478 715	1 448 996	29 719
Autres Produits D'exploitation	90 382	99 772	-9 390
TOTAUX	2 365 603	2 159 148	206 455

NOTE C.2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017	Variation
Opérations sur titres	4 403	-3 037	7 439
- Frais sur titres de placement	2 715	1 439	1 276
- Pertes sur cession titres de placement	9 833	6 090	3 743
- Récupération assurances auto	-8 145	-4 010	-4 135
-Moins value / réévaluation des placement	0	411	-411
-Transfert de charge	0	-6 966	6 966
Services bancaires	411 335	180 483	230 852
- Commissions bancaires	375 186	56 450	318 736
- Intérêts des comptes courants	14 849	151	14 698
- Intérêt sur emprunt	0	119 496	-119 496
- Pénalités & amendes	21 301	4 386	16 915
TOTAUX	415 738	177 447	238 291

NOTE C.3- ACHATS CONSOMMES :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017
- Achats non stockés de fournitures	2 212	1 948
- Achat carburant	40 001	28 214
- Achats Divers	1 234	4 935
- Eau et électricité	7 292	9 271
TOTAUX	50 740	44 367

NOTE C.4- CHARGES DU PERSONNEL :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinar Tunisien

DESIGNATION	2018	2017
- Salaires et compléments de salaires	568 237	512 910
- Primes et gratifications	354 441	307 364
- Congés payés	27 488	22 972
- Charges patronales CNSS, CNRPS et ATMP	197 189	153 323
- Assurance Groupe	18 199	20 928
TOTAUX	1 165 553	1 017 498

NOTE C.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

DESIGNATION	2018	2017	Variation
Dotations aux amortissements	1 350 439	1 147 595	202 844
- Amortissement des immobilisations	1 350 439	1 147 595	202 844
Dotations aux Provisions	938 389	1 456 912	-548 522
- Provisions sur titres de participation	920 082	1 333 917	-413 835
- Provisions sur titres de placement	114 134	52 727	61 407
- Provisions pour dépréciation des créances	149 139	180 556	-31 417
-Provision compte courant associé	26 535	63 696	-37 161
- Reprise / Provision sur titres de participation	-301 500	-98 984	-202 516
- Reprise / Provision sur titres de placement	0	-75 000	75 000
TOTAUX	2 258 829	2 604 507	-345 678

NOTE C.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste s'analyse comme suit :

En Dinars Tunisiens

DESIGNATION	2018	2017	Variation
-Loyer	29 034	34 676	-5 642
-Entretien et réparation	66 599	47 487	19 112
-Frais de déplacement	4 911	1 570	3 341
-Publicité, publication, relation publique	12 974	10 234	2 740
- Frais postaux	23 035	19 896	3 139
-Commission bancaire	10 787	4 333	6 454
- Jetons de présence	34 125	58 438	-24 313
- T.F.P	28 981	29 729	-748
- Taxes sur les véhicules	3 693	13 890	-10 197
- Assurance	58 097	53 706	4 391
- Réception	19 528	20 592	-1 064
- Honoraires	76 634	142 707	-66 073
- Autres charges	76 432	45 863	30 569
TOTAUX	444 830	483 121	-38 291

D1- AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
<u>Dotations</u>	<u>1 548 649</u>	<u>1 512 048</u>	<u>3 060 696</u>	<u>-470 367</u>	<u>2 590 329</u>
Dotations aux amortissements	37 898	1 332 909	1 370 807	-20 367	1 350 439
<i>Dotations aux provisions</i>					
Titre de participation	1 370 082		1 370 082	-450 000	920 082
Créances clients		179 139	179 139		179 139
Titres d placements	114 134		114 134		114 134
Autres	26 535		26 535		26 535
<u>Reprises sur provisions</u>	<u>-301 500</u>	<u>-30 000</u>	<u>-331 500</u>		<u>-331 500</u>
Titre de participation	-301 500		-301 500		-301 500
Créances clients		-30 000	-30 000		-30 000
Totaux	<u>1 247 148</u>	<u>1 482 048</u>	<u>2 729 196</u>	<u>-470 367</u>	<u>2 258 829</u>

D2- VARIATION DES CREANCES ET AUTRES ACTIFS*En Dinar Tunisien*

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation des Comptes clients	0	668 053	668 053	0	668 053
Variation des Autres actifs courants	-833 293	-323 853	-1 157 146	-669 500	-1 826 646
	-833 293	344 200	-489 093	-669 500	-1 158 593

D3- VARIATION DES DETTES ET AUTRES PASSIFS

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
Variation brute des Comptes Fournisseurs	-56 073	-2 580 460	-2 636 533	0	-2 636 533
<i>Dont Libération de Retenue de garantie</i>	0	2 029 251	2 029 251		2 029 251
<i>Dont Intérêts courus</i>	0	80 856	80 856		80 856
<i>Autres reclassements</i>	0	3 593	3 593		3 593
Variation des Comptes Fournisseurs	-56 073	-466 760	-522 834	0	-522 834
Variation des Autres Passifs courants	705 843	-383 996	321 847		321 847
	649 770	-850 756	-200 986	0	-200 986

D4- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En Dinar Tunisien

	SODINO	SOPINO	Cumul	Eliminations	Consolidé
<i>Acquisition d'immobilisation</i>	16 817	236 115	252 932	0	252 932
Augmentation CONSTRUCTION IRTIAH		235 292	235 292		235 292
AGENCEMENTS AMENAGEMENTS & INSTAL.	5 293		5 293		5 293
Aménagements divers		823	823		823
EQUIPEMENTS DE BUREAU	11 524		11 524		11 524
<i>Libération retenues de garantie / immobilisations</i>	0	2 029 251	2 029 251	0	2 029 251
SAMIR AKERMI		2 012 046	2 012 046		2 012 046
HAMMROUNI		9 607	9 607		9 607
SOARBAT RIDHA GHAZOUANI		7 598	7 598		7 598
	16 817	2 265 366	2 282 182	0	2 282 182

D5- DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Dinar Tunisien

<i>Eléments</i>	<i>Montants</i>
<u>Participations sur Fonds FOPRODI</u>	<u>315 000</u>
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	315 000
<u>Participations sur Fonds FR PME</u>	<u>500 000</u>
AMINA CONFECTION	300 000
PROMAX	200 000
<u>Participations sur Fonds CDC</u>	<u>495 000</u>
TUNISIA HELICOPTER	340 000
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	155 000
<i>Totaux</i>	<i>1 310 000</i>

D6- VARIATIONS DES PLACEMENTS COURANTS*En Dinar Tunisien*

<i>Intitulé des comptes</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>Variation</i>
UB/ACTION SFBT	91 500	39 000	52 500
UB/ACTION BH	28 875	33 000	-4 125
UB/ACTION STB	15 000	0	15 000
UB/ACTION STEQ	-4 125	0	-4 125
UB/ACTION ARTES	110 553	110 553	0
UB CIMENTS DE BIZERTE	497 823	497 823	0
UB ACTION AMS	62 020	62 020	0
ACTION CARTHAGE CEMENT	124 300	124 300	0
ACTION BNA	1	41 125	-41 125
UB ACTION BT	26 459	26 459	0
TITRE COTE ASS AMI	219 478	219 478	0
TUNISIE VALEURS	33 914	0	33 914
EMPRUNT OBLIGATAIRE	120 000	160 000	-40 000
COMPTES A TERME	4 500 000	3 000 000	1 500 000
BNA OLIGATAIRE SICAV	3 495	3 459	36
PLACT SICAV BNA IRADA JENDOUBA	49 670	49 161	509
PLACT SICAV IRADA KEF BNA	49 670	49 161	509
FINACORP OBLIG SICAV	137 984	106 181	31 803
BH OBLIGATAIRE SICAV	33 989	31 234	2 755
BHO SICAV IRADA JENDOUBA	32 330	30 667	1 663
BHO SICAV IRADA LE KEF	90 544	85 827	4 717
STCAV OBLIGATAIRE STB	4 470	4 273	197
BIAT SICAV TRESOR	15 000	0	15 000
AUTRES	5	5	0
	6 242 954	4 673 726	1 569 227

D7- ENCAISSEMENTS SUR FINANCEMENT FONDS CDC*En Dinar Tunisien*

<i>Eléments</i>	<i>Montants</i>
<u>Participations sur Fond CDC</u>	
TUNISIA HELICOPTER	340 000
ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY	155 000
ENCAISSEMENTS NON ENCORE AFFECTES	160 000
<i>Totaux</i>	655 000

E- ENGAGEMENTS HORS BILAN

E.1- ENGAGEMENTS RECUS

E.1.1- GARANTIE SOTUGAR (SODINO SICAR)

Les Actifs, participations et en avances en comptes courants, (société SODINO SICAR) couverts à concurrence de 60% de leur valeur par l'assurance SOTUGAR, se détaillent comme suit :

En Dinar Tunisien

Projet	MONTANT	Objet de la garantie
SEB	350 000	Participation
SOTES	200 000	Compte Courant Actionnaire
ALIMENTS VERTS SAV	175 000	Participation
VEGA CABLES	150 000	Participation
SIMETAL	150 000	Participation
MANAJEM	126 000	Participation
SOCABIS	110 000	Participation
GOLD CINEMA	100 000	Participation
SKANAGRO	30 000	Compte Courant Actionnaire
Total actifs couverts	1 391 000	
Couverture SOTUGAR	834 600	

E.1.1- CREDIT BH ENGAGE ET NON DEBLOQUE (SOPINO)

En 2017, SOPINO a conclu une convention de prêt avec la BH pour un montant de 5 Millions de Dinars Tunisiens, encaissée à hauteur de 3,850 millions de Dinars en 2017 à hauteur de 957 Millions de Dinars le 29/12/2017. Le montant engagé et non débloquent par la BH s'élève par conséquent à 193 mille Dinars.

E.2- ENGAGEMENTS DONNEES (SOPINO)

En couverture du crédit de 5 Millions de Dinars obtenu de la Banque de l'Habitat (BH), la SOPINO a accordé, à la BH une hypothèque de 1er rang sur le terrain EL IRTIAH, sis à la Zone Industrielle de Jendouba. Ledit terrain, portant le N°A8, est viabilisée « AFI » et a une superficie approximative de 75 000 m² à distraire du titre foncier 26368/7285 Jendouba.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avis d'auditeur indépendant

(Etats financiers consolidés)

Exercice clos au 31 Décembre 2018

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe SODINO SICAR, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés sont établis en dinar tunisien et font ressortir un total net de bilan consolidé de **52 593 125 DT**, des capitaux propres consolidés positifs du groupe, hors intérêts des minoritaires de **22 550 690 DT**, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice, part du groupe, s'élevant à **-1 247 239 DT** et un flux de trésorerie consolidé négatif provenant des activités d'exploitation de **-976 631 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés financiers et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4) Responsabilités du conseil d'administration pour les Etats Financiers Consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

5) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du groupe du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe susceptible d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 29 Juillet 2019

Salah MEZIOU

